

# NOS VICINAUX

---

Périodique bimestriel pour le personnel de la S.N.C.V.

---



M. Peerts, ingénieur en chef, chef du Groupe du Brabant, entouré de ses collaborateurs directs.  
(Photo E. Roels)



# CÉRÉMONIE DE REMISE DE DÉCORATIONS À L'ADMINISTRATION CENTRALE

Comme de coutume, la cérémonie de remise de distinctions honorifiques a eu lieu le premier jour de travail de l'an. M. le Directeur général Henrard, entouré de MM. les directeurs, présidait pour la première fois la réunion. M. le Directeur général adressa d'abord ses vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour l'année 1978 à tous les membres du personnel et à leurs familles. Il profita de l'occasion pour remercier le personnel pour le travail fourni au cours de l'exercice écoulé.

Il fit apparaître que la S.N.C.V., comme toutes les autres sociétés de transports publics, a enregistré, en 1977, un manque de recettes. Celui-ci est de l'ordre de 4,3 milliards. La qualité et le rendement d'un transport en commun ne peuvent se mesurer sur base du manque à gagner par voyageur ou par kilomètre, mais il attira l'attention sur le caractère social du service que nous assurons. La S.N.C.V., dit-il, se doit d'offrir à sa clientèle un meilleur transport au moindre coût.

M. le Directeur général exprima ensuite sa confiance dans l'avenir de la Société. La reprise, en septembre 1977, des lignes d'autobus précédemment exploitées pour compte de la S.N.C.B., est un premier garant de réussite. D'autre part, en 1983 sera mise sur pied une restructuration des transports en commun secondaires en Belgique. A ce moment, les autorisations accordées aux sociétés de transports intercommunaux arriveront à leur terme. M. le Directeur général ne doute pas que les autorités compétentes conscientes de l'expérience et du savoir-faire de notre Société auront à cœur de lui confier dans la nouvelle organisation, la place qu'elle est en droit de mériter.

Après cette allocution très applaudie, M. le Directeur général remit personnellement les bijoux et les diplômes à



M. le Directeur général Henrard, entouré de MM. les directeurs, prononçant son discours.

chacun des décorés, qu'il congratula chaleureusement.

Un vin d'honneur, fort apprécié, termina la cérémonie. La réunion se poursuivit dans une très cordiale et sympathique ambiance.

## ORDRES NATIONAUX

### Commandeur

#### Ordre de Léopold II

MM.  
Vanderfaellie L., directeur.  
Demunter M., inspecteur en chef.

### Officier

#### Ordre de la Couronne

De Meersman A., inspecteur.

### Chevalier

#### Ordre de Léopold

Knockaert J., inspecteur principal.

#### Ordre de la Couronne

Bruyère R., moniteur d'organisation.

#### Ordre de Léopold II

Maes A., dessinateur.

### Palmes d'argent

Segers V., ouvrier qualifié.

### Médaille d'or

#### Ordre de la Couronne

Laureyns J., conducteur-receveur AB.  
Roupcinsky A., conducteur électrique.

## DECORATIONS CIVIQUES

### 35 années de service

#### Croix civique de 1ère classe

MM.  
Dons A., trésorier.  
De Vuyst J.B., inspecteur technique.  
De Meersman A., inspecteur.  
Floers R., chef de serv. de 1ère cl.  
Van Damme R., chef de bureau.  
Van Win A., chef de bureau.  
Collin C., chef de bureau.  
Hans R., réceptionnaire technicien.  
Gosselin O., moniteur d'organisation.  
Sevrin P., moniteur d'organisation.

### Un groupe de décorés.





Gins F., dessinateur technicien.  
 Van der Linden M., sous-chef de bur.  
 De Bauw G., sous-chef de bureau.  
 Genty A., sous-chef de bureau.  
 Van Horenbeke J., sous-chef de bureau.  
 Waterplas L., sous-chef de bureau.  
 Sanders E., sous-chef de bureau.  
 Pirson E., sous-chef de bureau.  
 Tissen H., sous-chef de bureau.

**Croix civique de 2e classe**

MM.

De Swerts E., réceptionnaire.  
 Van Peteghem J., rédacteur.  
 Leclercq L., premier commis.  
 Mme Robe-Bombart C., commis.

**25 années de service**

**Médaille civique de 1ère classe**

MM.

Collins L., inspecteur principal.  
 Brigou J., inspecteur.  
 Herman H., sous-chef de bureau.  
 Laurent H., rédacteur.



Un autre groupe de décorés.

## ORDRE DES CHEVALIERS DE LA ROUTE

### NOUVEAUX PROMUS FAISANT PARTIE DU PERSONNEL DE LA S.N.C.V.

Le 14 octobre 1977 a eu lieu la remise des diplômes et des insignes aux usagers de la route formant la nouvelle promotion de l'Ordre des Chevaliers de la route.

La séance académique annuelle s'est tenue, cette fois, en la salle des Fêtes de la ville d'Anvers. De nombreuses personnalités étaient présentes, parmi lesquelles M. J. Chabert, ministre des Communications et président du Conseil supérieur de la sécurité routière, ainsi que M. J. Vrebos, secrétaire général du ministère des Communications et commissaire du Gouvernement près la S.N.C.V.

Les personnes recevant une distinction, soit pour leur sens exceptionnellement développé de l'entraide routière, soit parce qu'elles conduisent depuis de très longues années d'une manière particulièrement exemplaire, furent successivement appelées à la tribune.

De nombreux membres du personnel de notre Société furent à l'honneur.

C'est avec plaisir que nous les félicitons et que nous les citons ci-dessous.

Nous espérons pouvoir, à l'avenir, congratuler un nombre toujours plus grand d'agents de la S.N.C.V. se distinguant sur le plan de la sécurité routière.

**Promotion 1977.**

**CHEVALIER**

**Groupe de Liège**

Paris Guy, Awans.

**COMPAGNONS**

**Groupe d'Anvers**

Leys August, Wechelderzande.

**Groupe de Flandre orientale**

Brack Alfons, Bazel.  
 De Jaeger Georges, Sint-Amansberg.  
 Vandaele André, Nevele.

**Groupe du Hainaut**

Dewez Emile, Mellet.  
 Dupont Raoul, Casteau.  
 Estievenart Léon, Quaregnon.  
 Genevrois René, Ransart.  
 Van Bokestael Simon, Jumet.

**Groupe de Namur-Luxembourg**

Coulee Ghislain, Alle-sur-Semois (à titre posthume).

**Groupe de Liège**

Dehossay Louis, Liège.

**Groupe du Brabant**

De Brauwer Juliaan, Bruxelles.

D'Handschotter Gérard, Drogenbos.  
 Lievens Victor, Sint-Kwintens-Lennik.  
 Rathe Karel, Bruxelles.

**Groupe du Limbourg**

Coenen Théo, Dilsen.  
 Daniels Lodewijk, Paal.  
 Deruyter Albert, Genk.  
 Dolmans Joseph, Maasmechelen.  
 Duelen Egide, Vroenhoven.  
 Esthers Maurice, Vliermaalroot.  
 Eysermans Alfons, Tessengerlo.  
 Goffings Roger, Diepenbeek.  
 Hoste Léon, Kuringen.  
 Ignoul Hubert, Dilsen.  
 Karemans Willy, Tessengerlo.  
 Kerkhofs Etienne, Dilsen.  
 Michiels Alfons, Vorst-Laakdal.  
 Rerren Roger, Hasselt.  
 Schalley Theodorus, Dilsen.  
 Thielens Robert, Hasselt.  
 Thys Lambertus, Gellik-Lanaken.  
 Van Herle Lucien, Munsterbilzen.  
 Voets Paul, Diepenbeek.  
 Vuerstaek René, Lanaken.  
 Weytjens Guillaume, Gruitrode.

**Groupe de Flandre occidentale**

Steeman Stephaan, Bruges.



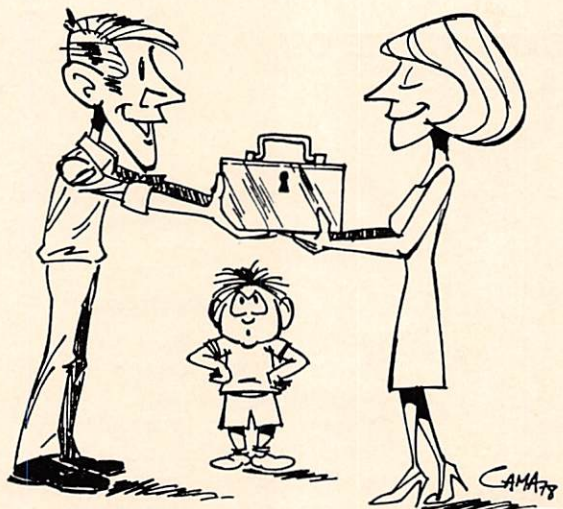
# LA SUCCESSION

## (2e partie)

### LE DROIT DE SUCCESSION DU CONJOINT SURVIVANT

Comme nous l'avons indiqué dans le fascicule précédent, le conjoint survivant est un successeur irrégulier. Ce que la loi lui attribue en matière de succession n'est qu'un droit minime. On peut heureusement remédier à cet état de choses de différentes manières, notamment par le contrat de mariage, la donation entre époux et le testament.

A la lumière de tout ceci, nous allons quelque peu approfondir la question du droit de succession du conjoint survivant. Nous examinerons d'abord ce que le survivant peut obtenir en « plus » par rapport à ce qui est prévu dans le Code Civil, au chapitre du droit de succession; nous verrons ensuite quelle est la législation en la matière.



#### A. Comment le conjoint survivant peut-il obtenir davantage que les droits minimes prévus par le droit des successions ?

1. S'il existe entre les conjoints un quelconque régime de communauté, cette communauté est partagée en deux à la mort d'un des conjoints. Une moitié échoit au survivant, en vertu du régime matrimonial et non pas en vertu du droit de succession.

Il en sera ainsi dans la plupart des cas : c'est notamment celui de toute personne mariée sans contrat de mariage.

Toute personne mariée, avec un contrat prévoyant une communauté peut y insérer des dispositions qui favoriseront encore davantage l'époux survivant.

2. Les conjoints peuvent également se faire des donations entre vifs ou par testament. Mais ces donations ou legs ne peuvent être illimités. Comme nous le verrons dans un fascicule ultérieur, une succession se divise

en une quotité disponible et en une réserve en faveur de certains héritiers qui ne peuvent être exclus de la succession.

En ce qui concerne la libéralité en faveur de l'époux survivant, les dispositions suivantes sont prévues :

- s'il y a des descendants : le maximum qui puisse être accordé au conjoint survivant est le suivant : 1/4 en pleine propriété de tous les biens du défunt et 1/4 en usufruit, ou bien la moitié de tous ces biens en usufruit;
- s'il n'y a pas de descendants, mais uniquement des ascendants (parents, grands-parents) : il peut être attribué au conjoint survivant toute la quotité disponible en pleine propriété et la réserve en usufruit;
- s'il n'y a ni descendants, ni ascendants, on peut tout donner ou léguer à son conjoint.

Une telle libéralité entre conjoints peut se réaliser dans le cadre d'un contrat de mariage, d'un testament ou d'une simple donation.

#### B. La législation

La législation a trait à la succession du conjoint décédé : ses biens personnels, et en cas d'existence d'une communauté, la part qui était sienne.

Pour que le conjoint survivant, puisse prétendre à la succession de son conjoint décédé, il ne faut pas que le mariage ait été dissous par divorce, ou qu'il y ait séparation de corps (définitivement prononcée par le Tribunal).

L'époux survivant peut être confronté à trois situations : la possibilité de succéder en pleine propriété, le droit à un usufruit successoral et un droit à des aliments (ce qui, intrinsèquement, n'est pas du ressort du droit de succession, mais constitue une créance légale).

##### 1. Possibilité de succéder en pleine propriété.

On peut succéder en pleine propriété, s'il n'y a aucun autre successible que l'Etat.

##### 2. L'usufruit successoral.

Cette possibilité se présente lorsqu'il y a effectivement d'autres héritiers. L'usufruit successoral porte sur la succession ou à une portion de celle-ci, si le conjoint décédé n'en a pas disposé d'une autre manière. La règle est que cet usufruit successoral a pour objet la moitié de la succession. Il est cependant de la totalité de la succession, si le conjoint décédé ne laisse comme héritiers que des collatéraux (donc, s'il n'a, ni enfants, ni ascendants, ni frères ou sœurs — ou descendants de ces derniers).

Si le conjoint décédé laisse des enfants d'un mariage antérieur, le conjoint survivant a droit à un usufruit qui sera égal à la part d'un enfant, sans que cet usufruit puisse dépasser un quart de la succession. Un exemple simple pour illustrer ceci : Jean meurt, laissant deux enfants d'un premier lit, et quatre de son mariage avec Marie. Comme nous l'avons déjà dit : chaque enfant aura droit à un sixième de la succession. Quelle sera la part sur laquelle Marie aura droit à un usufruit ? Elle sera égale à une part d'enfant : on assimile donc Marie aux enfants, et ainsi, son usufruit sera d'un septième de la succession.

L'époux survivant a le droit d'exercer cet usufruit, par préférence, sur le domicile conjugal, le mobilier, les terres avec le matériel agricole et les animaux y afférents.

Sur deux points, aucune dérogation n'est possible : le conjoint prédécédé ne peut avoir déshérité son époux du droit de préférence dont il vient d'être question; et la valeur des biens sur lesquels le survivant décide d'exercer son droit ne peut excéder la valeur de la part sur laquelle porte l'usufruit.

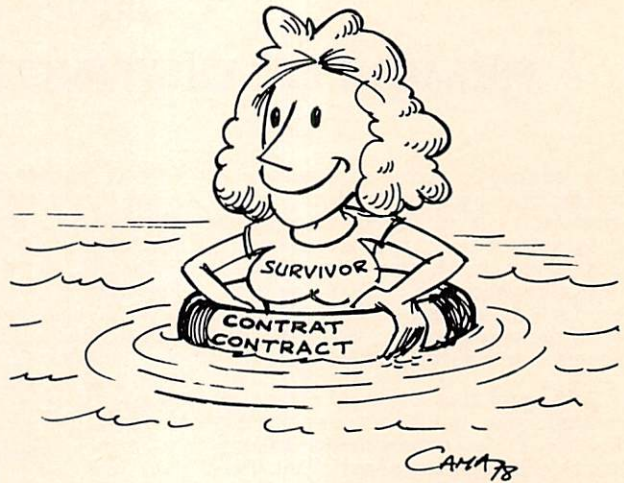


Il y a cependant exception à cette dernière règle : dans le cas où l'usufruit successoral du conjoint survivant se combine avec ce que prévoit la législation sur les petits héritages. (Loi du 16 mai 1900 — successions portant sur des biens immobiliers dont le revenu cadastral est inférieur à 24.000 F). Dans ce cas, le survivant peut exercer son droit de préférence, sans tenir compte de la valeur des biens choisis, laquelle peut dépasser celle de sa part d'usufruit : il est attribué aux héritiers une rente annuelle en contrepartie de cette différence.

L'usufruit du conjoint survivant prend fin notamment lorsqu'il contracte un nouveau mariage et qu'il y a des descendants légitimes du défunt.

### 3. Le droit aux aliments.

Si par une disposition du conjoint décédé, le survivant est privé de l'usufruit légal, il n'en conserve pas moins droit aux aliments, à charge de la succession. Il ne s'agit pas dans ce cas, d'un droit successoral, mais bien d'une créance légale contre la succession destinée à améliorer la condition financière du conjoint survivant, si elle est précaire.



## LES 1.000 JOURS SANS ACCIDENT À L'ÉQUIPE N° 17 DU GROUPE DU BRABANT

Dans la commune viticole bien connue de Hoelaart, l'équipe n°17, composée de membres du personnel du Mouvement et des ateliers de Haacht - Diegem, fêta ses 1.000 jours sans accident ayant entraîné chômage, le samedi 10 décembre 1977.

A 18 h., les 150 invités furent salués par M. D'haen, chef de service-chef de la sécurité. Dans son allocution, celui-ci mit l'accent sur le courage de l'équipe, qui, après avoir échoué après 2.000 jours, a recommencé la lutte avec ténacité.

M. Follon, inspecteur principal ad-

joint, représentant du Service général de la Sécurité, insista, lui aussi, sur l'esprit sportif avec lequel l'équipe n° 17 s'est soumise « aux coups de fouet du règlement si sévère en matière de sécurité ». Tout accident de travail, avec ou sans responsabilité, est, en effet, pris en considération. Il se réjouit du récent succès de l'équipe et remercia M. Peerts, ingénieur en chef-chef de groupe, pour l'appui qu'il fournit et l'intérêt qu'il témoigne à la sécurité. Par ailleurs, il attira l'attention de l'auditoire sur le grand nombre d'accidents de travail avec chômage, survenant à la montée

et à la descente des véhicules. En général, ces accidents sont dus à la précipitation.

M. Peerts s'adressa alors aux membres du personnel en ces termes : « Vous étiez bien partis pour atteindre les 3.000 jours, quand votre équipe a été éliminée, d'une façon plutôt malheureuse, le 7 mai 1975. Et aujourd'hui, nous sommes déjà réunis pour fêter une nouvelle série de 1.000 jours. Votre équipe a repris la place qui lui revient dans les concours de sécurité. La fête de ce jour est le couronnement de votre nouvel effort et de votre ambition à éviter les accidents du travail (...). En ce qui concerne les accidents avec des tiers, nous constatons le maintien du statu quo. Mais il y a toujours des agents qui ont nettement plus d'accidents que d'autres. On ne peut attribuer ce fait au facteur « malchance ». J'adresse un appel spécial à ces agents pour qu'ils fassent l'impossible pour obtenir un meilleur résultat dans ce domaine. Personnellement, je suis persuadé que la discipline qu'on s'impose soi-même est de la plus haute importance en matière de prévention des accidents ». Pour conclure, M. Peerts exprima ses remerciements aux épouses et aux membres de la famille des agents, qui, par leur aide et leur assistance, constituent un appui moral pour les agents. Il remercia également M. Coppesmette, chef de dépôt, qui, malgré des ennuis de santé, avait tenu à assister à la fête.

Après un bon repas, des cadeaux furent distribués à tous les agents. Dès les premiers airs de l'orchestre, une franche gaieté régna jusqu'aux petites heures.





# GROUPE DU BRABANT

## REMISE DE DISTINCTIONS HONORIFIQUES

La cérémonie annuelle de remise de distinctions honorifiques dans les ordres nationaux et de décorations civiles pour 35 ou 25 années de service s'est tenue le 19 novembre 1977. M. Peerts, ingénieur en chef-chef de groupe, souhaita la bienvenue aux jubilaires et se réjouit de pouvoir rencontrer des agents méritants de la Société.

Dans son allocution, M. Peerts fit ressortir que la différence entre les recettes et les dépenses est entièrement prise en charge par l'Etat. Personne ne conteste toutefois le rôle irremplaçable des transports en commun, et en particulier de la S.N.C.V. Pour remplir sa mission et gagner ou maintenir la confiance de sa clientèle, la Société compte sur le zèle et le dévouement de son personnel.

M. Peerts se réjouit aussi du fait que le gouvernement a chargé la S.N.C.V., depuis le 1er septembre 1977, de la gestion de toutes les lignes d'autobus exploitées jusqu'alors par la S.N.C.B. Une grande partie de celles-ci, à savoir 40 lignes représentant environ 13.000.000 de km à parcourir annuellement, est revenue au Groupe du Brabant. Notre Société y gagne en importance et compte plus que jamais sur les efforts de chacun pour mener sa tâche à bien.

Au nom du Conseil d'Administration, de M. le Directeur général, ainsi qu'en son propre nom, M. Peerts félicita ensuite les décorés et procéda à la remise des décorations. Aux sons d'un excellent orchestre, la fête annuelle du Groupe du Brabant se poursuivit dans une agréable et joyeuse ambiance.

### ORDRES NATIONAUX

#### Officier

##### Ordre de la Couronne

Baggerman P., chef de service 1<sup>er</sup> cl.

#### Chevalier

##### Ordre de la Couronne

Bottu L., inspecteur technique.  
Verbergt J., moniteur.

##### Ordre de Léopold II

Roelants F., rédacteur.

#### Palmes d'or

##### Ordre de la Couronne

Kinoo E., 1<sup>er</sup> instruct.-cond. de voiture.  
Putzeys M., 1<sup>er</sup> contrôleur.  
Sermeus A., 1<sup>er</sup> contrôleur.  
Van Thielen V., 1<sup>er</sup> commis.

#### Palmes d'argent

##### Ordre de la Couronne

De Groote D., 1<sup>er</sup> ouvrier qualifié.  
De Samblancx M., brigadier.

Gille J., ouvrier qualifié.  
Mans F., 1<sup>er</sup> ouvrier qualifié.  
Morissens F., 1<sup>er</sup> ouvrier qualifié.  
Nackaerts G., brigadier.  
Notaert P., 1<sup>er</sup> ouvrier qualifié.  
Reynders A., ouvrier d'élite.  
Stofs V., chef receveur.  
Vanden Eede J.-B., 1<sup>er</sup> ouvrier qualifié.  
Van Elewijck E., ouvrier d'élite.  
Van Laer J., ouvrier qualifié.  
Vekens A., 1<sup>er</sup> ouvrier qualifié.

#### Médaille d'or

##### Ordre de la Couronne

Baert M., receveur.  
Boghe J., conducteur-receveur AB.  
De Bast A., receveur.  
De Becker J., conducteur-receveur AB.  
De Belder V., ouvrier.  
Delpierre L., conducteur-receveur AB.  
De Rook T., conducteur-receveur AB.  
Elskens J., conducteur-receveur AB.  
Geens L., conducteur-receveur AB.  
Ingels R., conducteur-receveur AB.  
Meert R., conducteur-receveur AB.  
Schelfhout R., receveur.  
Verdeyen E., receveur.  
Verrijcken F., conducteur-receveur AB.  
Wellemans J., conducteur-receveur AB.

##### Ordre de Léopold II

Van Tongerloo J., conduct.-recev. AB.

### DECORATIONS CIVIQUES

#### 35 années de service

##### Croix civique de 1<sup>ère</sup> classe

Baggerman P., chef de serv. de 1<sup>ère</sup> cl.

Vermeiren C., chef de serv. de 1<sup>ère</sup> cl.  
Leemans A., chef d'atelier de 1<sup>ère</sup> cl.  
Hellinckx M., chef de mouv. de 1<sup>ère</sup> cl.  
Ruelle C., chef de mouv. de 1<sup>ère</sup> cl.

##### Croix civique de 2<sup>e</sup> classe

Van den Eede L., rédacteur.  
Cornelis A., chef de dépôt de 1<sup>ère</sup> cl.  
Leceuvre L., rédacteur.  
Luyckx G., 1<sup>er</sup> contrôleur.  
Wauters F., 1<sup>er</sup> commis d'exploitation.  
De Hauwere J.-B., commis.

##### Médaille civique de 1<sup>ère</sup> classe

Bellemans I., ouvrier d'élite.  
Bellemans A., conducteur-receveur AB.  
Bollaerts J., conducteur-receveur AB.  
Bombaerts A., conducteur-receveur AB.  
Broeckmans A., conducteur-receveur AB.  
Bruyninckx J., conducteur-receveur AB.  
Carlier J., brigadier.  
Clinckx C., conducteur-receveur AB.  
Clinckx J., conducteur-receveur AB.  
Clinckx J., ouvrier qualifié.  
Daems R., ouvrier d'élite.  
De Becker A., conducteur-receveur AB.  
De Bot A., conducteur-receveur AB.  
De Brauwer J., conducteur-receveur AB.  
De Cuyper J., receveur.  
Degraux R., conducteur-receveur AB.  
Delcon H., conducteur-receveur AB.  
Delvaux A., 1<sup>er</sup> ouvrier qualifié.  
De Nil L., conducteur él. - receveur.  
Denis J., brigadier.  
De Pauw J., receveur.  
De Ridder J., piocheur.  
De Ridder V., 1<sup>er</sup> ouvrier qualifié.  
De Wandeler V., ouvrier qualifié.  
Dubois A., 1<sup>er</sup> ouvrier qualifié.  
Evenepoel K., ouvrier qualifié.  
Delpierre L., conducteur-receveur AB.  
Gijsemans E., ouvrier qualifié.  
Gijssels H., conducteur-receveur AB.  
Gilis E., brigadier.







## LES PROPOS DU CHEF TRAMBUS

**COMMIS :** J'ai vécu une drôle d'aventure, chef. Ma femme se plaignait hier de maux d'estomac et notre voisine lui a fait avaler un médicament qu'elle avait en réserve. Cette nuit, elle a été fort malade et j'ai dû faire appel au service de garde.

**TRAMBUS :** Oui, oui, il est dangereux de se substituer au médecin. Si quelqu'un veut soigner l'un ou l'autre mal bénin, il devrait se limiter aux cas qu'il connaît parfaitement bien, par sa propre expérience. Et un médicament « miracle » pour le voisin ne l'est pas nécessairement pour vous.

**C. :** Ma femme et moi, nous nous en souviendrons. Mais une petite pharmacie familiale peut être bien utile, si on s'en sert à bon escient.

**T. :** Oui, mais à condition de prendre certaines précautions. Choisissez un meuble qui peut être fermé à clef, car les médicaments doivent rester hors de portée des enfants. Ne placez pas votre armoire à pharmacie dans la salle de bain : il y fait généralement trop chaud et trop humide. Certains médicaments doivent d'ailleurs être conservés au frais dans le frigo.

**C. :** On perd parfois de vue qu'il est dangereux de conserver des médicaments, des comprimés ou des onguents qui ne sont plus utilisés.

**T. :** Il faut tenir compte aussi de la date de validité indiquée sur l'emballage. Certains médicaments, surtout les liquides, ne se gardent pas indéfiniment. Onguents, pilules et tablettes perdent beaucoup de leur efficacité après un certain temps et peuvent même être nocifs. En principe, il s'indique de les détruire après plus de 5 ans.

**C. :** Prendre des médicaments de sa propre initiative est à proscrire, comme je viens de le constater moi-même. Dorénavant, quand il y aura doute, je consulterai mon médecin.

**T. :** Et n'oubliez pas de respecter le traitement prescrit. Tout comme il faut toujours penser aussi à éviter les boissons alcoolisées, quand on a pris des tranquillisants, des excitants, des barbituriques ou des antibiotiques.

Gisgand P., conducteur-receveur AB.  
Harnie F., conducteur-receveur AB.  
Haus M., conducteur-receveur AB.  
Hayen A., conducteur-receveur AB.  
Hemmerijckx S., ouvrier d'élite.  
Hendrickx E., ouvrier qualifié.  
Kiekens F., conducteur-receveur AB.  
Lamber E., conducteur-receveur AB.  
Laroy F., conducteur-receveur AB.  
Lichtert M., conducteur-receveur AB.  
Lodewijckx A., ouvrier qualifié.  
Mahieu J., ouvrier.  
Mauroy A., conducteur-receveur AB.  
Neuckermans A., ouvrier qualifié.  
Pletinckx G., conducteur-receveur AB.  
Pletinckx K., receveur.  
Rimaux J., ouvrier spécialisé.  
Roobaert J., 1er ouvrier qualifié.  
Roobaert J., conducteur-receveur AB.  
Roosens A., conducteur-receveur AB.  
Scheepmans M., 1er ouvrier qualifié.  
Silverans K., conducteur électrique.  
Smets E., conducteur-receveur AB.  
Smets R., ouvrier d'élite.  
Storms L., conducteur-receveur AB.  
Tavernier J., conducteur-receveur AB.  
Timmermans G., ouvrier qualifié.  
Van Casteren E., conducteur-receveur AB.  
Van Cauwenbergh J., ouvrier qualifié.  
Van den Cruyce P., receveur.  
Vanderpoorten F., receveur.  
Van Droogenbroeck J., conducteur él.  
Van Heddegem M., ouvrier d'élite.  
Van Hoogten F., ouvrier qualifié.

Van Lierde P., conduct.-recev. AB.  
Van Rossem F., conducteur-receveur AB.  
Vansina A., conducteur-receveur AB.  
Van Sina D., conducteur-receveur AB.  
Vermoesen J.-B., conducteur-receveur AB.  
Verreth F., conducteur-receveur AB.  
Wauterickx J., 1er ouvrier qualifié.

### 25 années de service

#### Médaille civique de 1ère classe

Van Campenhout V., rédacteur.  
Huet F., 1er contrôleur.

#### Médaille civique de 2e classe

Bracke E., ouvrier spécialisé.  
Coclet E., conducteur-receveur AB.  
Collin A., 1er ouvrier qualifié.  
Cool S., piocheur.  
Decoux L., conducteur-receveur AB.  
De Mars R., ouvrier spécialisé.  
Duchâteau M., conducteur-receveur AB.  
Feytens J., conducteur-receveur AB.  
Foubert M., 1er ouvrier qualifié.  
Hannaert A., conducteur-receveur AB.  
Herbots T., conducteur-receveur AB.  
Kalen H., conducteur-receveur AB.  
Leclerq W., conducteur-receveur AB.  
Royemans P., conducteur-receveur AB.  
Steppe R., conducteur-receveur AB.  
Van Gucht A., ouvrier spécialisé.  
Verbeyst L., conducteur-receveur AB.  
Wuyts J., conducteur-receveur AB.

## LES CYCLISTES EN DANGER

Pour le 1er janvier 1978 au plus tard, les bicyclettes devaient être pourvues d'un **catadioptré blanc à l'avant** (de préférence sur la tige du guidon) et de **catadioptrés jaunes ou orange** sur les pédales.

La nouvelle obligation concerne **toutes les bicyclettes de Belgique**, qu'elles soient neuves, presque neuves ou héritées d'un aïeul. Pour autant, bien entendu, qu'elles soient encore utilisées sur la voie publique.

Les moyens d'éclairage et de signali-

sation des cyclistes étaient jusqu'ici trop modestes. Le nouveau catadioptré blanc est destiné à les rendre visibles de face, lorsque le feu avant ne fonctionne pas (exemple : cycliste provisoirement arrêté au centre de la chaussée avant de tourner à gauche).

Quant aux pédales catadioptriques, il est superflu de démontrer pourquoi elles sauvent des vies.

**CYCLISTES, N'ATTENDEZ PAS UN JOUR DE PLUS POUR ACQUERIR VOS NOUVEAUX CATADIOPTRÉS.**



# NOUVELLES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET DES GROUPES D'EXPLOITATION

## Naissances

### ADMINISTRATION CENTRALE

Joost chez Van Sevenant F. (Hal)  
Liesbet chez De Man L. (Ekeren)

### ANVERS

Marieke chez Dierickx V. (Merksem)  
Tim chez Jacobs F. (Beerzel)  
Cindy chez De Witte C. (Arendonk)  
Bieke chez Beckers L. (Deurne)  
Gert chez Willems F. (Oostmalle)  
Tim chez Huion R. (Malines)  
Sabine chez Mertens G. (Broechem)

### FLANDRE ORIENTALE

Katrien chez Lyssens E. (Saint-Nicolas)  
Severine chez Clauwaert B. (Gand)  
Robrecht chez Cornelis T. (Waregem)  
Isabel chez De Winter R. (Wetteren)  
Kristof chez Philips M. (Zele)

### HAINAUT

Cendrine chez Spitaels B. (Buvrines)  
Yvan chez Dumont Y. (Goutroux)  
Stéphanie chez Meunier P. (Jumet)  
Vinciane chez Bequet W. (Anderlues)  
Ariane chez Martin M. (Tournai)  
Caroline chez Evrard G. (Strépy-Bracquegnies)  
Rebecca chez Rogie G. (Thuillies)  
Didier chez Franz B. (Ham-sur-Heure)  
Marie-Cécile chez Algrain M. (Pâturages)  
Michaël chez Beugnies M. (Mons)  
Sébastien chez Mahieu A. (Frameries)  
Isabelle chez Zinque J. (Waudrez)

### NAMUR-LUXEMBOURG

Tanguy chez Danois E. (Bouillon)  
Carole chez Docquier E. (Laroche)  
Sabine chez Rosière D. (Martelange)  
Sabine chez Boury C. (Florennes)  
Dimitri chez Sorée M. (Flawinne)

### LIEGE

Thierry chez Heins L. (Eupen)  
Samuel chez Rongé L. (Liège)  
Catherine chez Mossoux L. (Waremmes)

### BRABANT

Bart chez Goossens F. (Meise)  
Joeri chez Pittomvils L. (Tirlemont)  
Caroline chez Gevaert D. (Bruxelles)  
An chez Van den Bossche A. (Grimbergen)  
An chez Philippaerts J. (Louvain)  
Cristel chez Stilmant F. (Etterbeek)  
Kim chez Vangramberen L. (Kessel-Lo)  
Nathalie chez Cahu C. (Uccle)  
Sandrine et Laurence chez Vanderlin A. (Céroux-Mousty)

### LIMBOURG

Gunther chez Bams J. (Hasselt - Kuringen)  
Robby chez Grosemans G. (Diepenbeek)  
Hilde chez Paesen L. (Meeuwen)  
Martine chez Plessers F. (Meeuwen)  
Kris chez Vincken H. (Maasmechelen)

### FLANDRE OCCIDENTALE

Michel chez Huyghebaert G. (Bredene)  
Alain chez Surmont J.-P. (Bruges)  
Els chez Vansevenant D. (Eernegem)  
Veroniek chez Hoorn J. (Ostende)  
Nathalie chez Mahieu M. (Poperinghe)

## Mariages

### ADMINISTRATION CENTRALE

Mlle Gheldof R. a épousé Uyttendaele E.

### FLANDRE ORIENTALE

Van Damme M. a épousé Mlle Mussche N.

### HAINAUT

Hallot A. a épousé Mlle Godart P.  
Castiau Y. a épousé Mlle Dupont M.

Oostens V. a épousé Mlle Rousseau F.  
Huart D. a épousé Mlle Malfaire B.

### NAMUR-LUXEMBOURG

Joyeux A. a épousé Mlle Catrain M.  
Gabriel J. a épousé Mlle Lamy M.  
Wallon J. a épousé Mlle Mahu M.

### BRABANT

Biermans E. a épousé Mlle Mercier M.  
Stuyvers F. a épousé Mlle Vonck A.-M.

### FLANDRE OCCIDENTALE

Danneels L. a épousé Mlle Leemans P.  
Vandersteene L. a épousé Mlle D'Haene M.

## Agents des Groupes mis à la pension

### Mois de novembre et décembre 1977

	Années de service	Age
<b>ANVERS</b>		
De Wilde H., 1er ouvrier qualifié	40	
Druyts F., 1er ouvrier d'élite	35	
Gijssen L., ouvrier d'élite	35	
Leirs N., ouvrier d'élite	31	
Van Dun J., 1er ouvrier qualifié	36	
Van Oers L., receveur	32	
Leysen J., ouvrier d'élite	39	
Mahieu A., receveur	28	
Truyen L., brigadier	35	
Van Dorst P., conducteur-recev. AB	36	
<b>FLANDRE ORIENTALE</b>		
De Decker J., receveur	26	
Pelsemaker R., cond.-recev. AB	45	
<b>HAINAUT</b>		
Carpentier L., ouvrier d'élite	30	
Vandewaetere G., tôlier	26	
Vincent G., 1er ouvrier qualifié	35	
<b>NAMUR-LUXEMBOURG</b>		
Damar G., ouvrier qualifié.	36	
Bossiroy C., conducteur-recev. AB	36	
Maréchal A., cond.-recev. AB	32	
<b>LIEGE</b>		
Billen A., conducteur-recev. AB	39	
Dengis J., chef de mouv. de 1e cl.	40	
Ernes H., ouvrier qualifié de 1e cl.	37	
Lemlin L., chef de mouv. de 2e cl.	41	
Servais R., cond.-recev. AB	32	
Simonon A., ouvrier qualifié	35	
Thibeau H., ouvrier qualifié	40	
<b>BRABANT</b>		
De Munck J., ouvrier qual. de 1e cl.	37	
De Ridder L., ouvrier qualifié	31	
De Ridder H., receveur	36	
Gille J., cond.-recev. AB	40	
Goubert D., 1er ouvrier d'élite	31	
Nackaerts J.-B., 1er ouvrier qualifié	38	
Nijs W., conducteur-recev. AB	39	
Toujour H., brigadier	37	
Tuyaerts E., cond.-recev. AB	40	
Van den Wijngaert J., cond.-rec. AB	31	
Debelder V., ouvrier	35	
De Ridder J., ouvrier qualifié	32	
De Wandeler V., conducteur AB	36	
Leceuvre L., rédacteur	37	
Scheepmans M., 1er ouvr. qual.	36	
Vandenplas A., ouvrier d'élite	35	
Van Hoogten F., méc.-monteur	36	
<b>LIMBOURG</b>		
Breels J., 1er ouvrier qualifié	30	
<b>FLANDRE OCCIDENTALE</b>		
Depla K., conducteur-recev. AB	26	
Tratsaert C., cond.-recev. AB	34	
Vanzandweghe F., cond.-recev. AB	35	
<b>AGENTS EN SERVICE</b>		
<b>ADMINISTRATION CENTRALE</b>		
Jacobs J., sous-chef de bureau	57	
<b>HAINAUT</b>		
Lecomte L., conducteur-recev. AB	27	
<b>NAMUR-LUXEMBOURG</b>		
Carpiaux M., nettoyeur	36	
<b>BRABANT</b>		
Daem J., ouvrier d'élite	56	
<b>ALLOCATAIRES</b>		
<b>C.A.M.-C.R.A.-C.R.I.-C.A.S.-C.C.T.</b>		
<b>ADMINISTRATION CENTRALE</b>		
De Clercq R., inspecteur général	72	
Cuvelier J., directeur	74	
<b>ANVERS</b>		
De Bruyn A., receveur	80	
Peeters L., conducteur AR	83	
Meeusen E., ouvrier qualifié 1ère cl.	71	
<b>FLANDRE ORIENTALE</b>		
Goossens E., contrôleur	85	
<b>HAINAUT</b>		
Vandenbergen M., conducteur él.	80	
Gille R., ouvrier d'élite	80	
Matheys A., contremaitre 1ère cl.	75	
Felix J., piocheur	89	
Legrand C., conducteur él.	60	
Marin A., receveur	91	
<b>NAMUR-LUXEMBOURG</b>		
Thiteux D., cond.-recev. AB	69	
Faniel C., conducteur-recev. AB	76	
André F., brigadier	70	
Jamotte V., conducteur-recev. AB	59	
<b>LIEGE</b>		
Narinx M., brigadier	73	
Michel G., conducteur AB	63	
Loncelle F., ouvrier qualifié 1ère cl.	66	
<b>BRABANT</b>		
Bellemans G., ouvrier qualifié	81	
Ver Poorten J., ouvrier qualifié	72	
Jacobs P., conducteur-recev. AB	54	
De Prins H., ouvrier d'élite	81	
Vanopdenbosch H., ouvr. qual. 1e cl.	66	
Mertens R., conducteur él.	62	
<b>LIMBOURG</b>		
Bessemans L., chef cond.-rec. AB	70	
Gerrits L., conducteur-recev. AB	66	
Raeven J., machiniste	87	
<b>FLANDRE OCCIDENTALE</b>		
Gaerdelen O., receveur	78	
Seys P., ouvrier qualifié	80	



## M. R. De Clercq, inspecteur général honoraire, n'est plus

Le 22 novembre 1977, est décédé M. Robert De Clercq, inspecteur général honoraire de notre Société. Né à Gand, le 27-8-1905, il conquit le diplôme d'ingénieur mécanicien et d'ingénieur électricien à l'Université de cette ville.

Il entra à la S.N.C.V. le 19 février 1929, et fut affecté au réseau de Charleroi, qui, avec celui de Mons, connut l'apogée de la traction électrique aux Vicinaux dans les années 30. Ingénieur principal en 1947, il fut promu ingénieur en chef en 1951 et ingénieur en chef-chef de service le 1er janvier 1956. Il fut appelé à assumer la charge d'inspecteur général le 1er juin 1956.

Pendant toute sa carrière, M. De Clercq fut un innovateur. Dans le Groupe du Hainaut, il se fit remarquer dans des domaines divers : installations de voies, équipement des tramways, organisation du travail, classification professionnelle, etc. A l'Administration centrale, il fut le promoteur de l'informatique et du traitement des problèmes par ordinateur. Ayant toujours eu le goût de la recherche, il fut toute sa vie en quête des applications scientifiques les plus récentes.

Nous présentons l'expression de nos vives et profondes condoléances à sa veuve et à sa famille.

## Décès de M. J. Cuvelier, directeur honoraire

Nous avons appris le décès de M. Jules Cuvelier, directeur honoraire du Groupe du Brabant, survenu le 16 novembre 1977, à l'âge de septante-quatre ans.

Après avoir obtenu les grades d'ingénieur civil à l'U.L.B. et d'ingénieur électricien à Louvain, M. Cuvelier entra au service de la Société nationale en 1927, en qualité d'ingénieur stagiaire à l'essai. Il débuta à Louvain, mais fut rapidement muté à Cureghem, où il resta pendant toute sa carrière.

Nommé chef de groupe le 31 décembre 1946, directeur régional en 1953,

promu directeur le 28 décembre 1954, il partit à la retraite le 27 mars 1968.

M. Cuvelier déploya une grande activité au sein du Groupe dont il eut la gestion. A cet égard, rappelons spécialement la chaîne de construction des motrices types N et S, dont un grand nombre circule encore sur le réseau vicinal ferré. On ne peut aussi oublier les exemples de civisme qu'il donna aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre.

Nous prions sa sœur et sa famille de trouver ici l'expression de nos condoléances émues.

## Administration centrale

### M. I. VAN AENROYDE, inspecteur ppl., part à la retraite

Engagé le 16-9-1929, M. Isidore Van Aenroyde aura consacré plus de quarante-huit années de sa vie à la Société nationale. Il fit ses débuts au Secrétariat, où il se familiarisa avec diverses tâches se rapportant au Personnel, à l'organisation de l'Assemblée générale des actionnaires et à la délivrance de libre-parcours.

Lauréat du premier examen de moniteur d'organisation, organisé lors de la création de l'Inspection générale, il est nommé moniteur le 1-4-1945. Il est alors chargé de problèmes d'organisation administrative et de l'unification des méthodes de travail. Il suit avec fruit les cours de moniteur-mécanographe et ceux de l'école d'Ergologie.

Le 1-1-1955, il devient chef de la mécanographie, en assume la gestion journalière et y introduit de nouvelles applications. Promu inspecteur ppl. le 1-1-1959, il est appelé le 1-1-1962 à diriger l'Imprimerie et la Dactylographie.



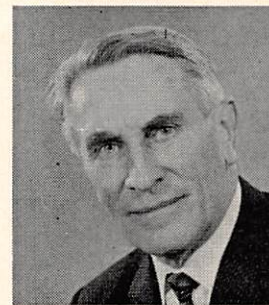
A partir du 1-1-1967, M. Van Aenroyde est affecté au Service Psychotechnique. Il y prend en charge l'organisation administrative des examens des appointés et collabore à l'établissement et à la tenue à jour des organigrammes.

Décidément, une carrière très remplie, au cours de laquelle M. Van Aenroyde se fit apprécier de ses supérieurs, comme de ses compagnons de travail, pour sa conscience professionnelle sans faille, sa droiture, sa discrétion et son affabilité.

Jouissant d'une santé robuste et d'une grande vitalité, il saura certainement réaliser ses nombreux projets d'avenir, allant des voyages, des lectures et des études de langues à la confection artistique de tapisseries. Nous lui souhaitons de tout cœur de connaître encore de nombreuses années de joie et de bonheur.

### M. J. FROIDMONT, inspecteur technique, a quitté la Société

Atteint par la limite d'âge, M. Joseph Froidmont, né le 11-11-1912, vient de partir à la retraite. Il est entré en service le 15-7-1938, en qualité de rédacteur, à la direction « Traction et Matériel », au bureau où se tenait la comptabilité des achats de matériel divers.



Le 4-11-1942, il passe à la direction de l'Exploitation, au service commercial et de contrôle.

Après la guerre 1940-1945, il s'occupe principalement des problèmes soulevés par la remise en service progressive des lignes d'autobus supprimées pendant les hostilités et par les transports importants de mineurs dans le Limbourg. Pendant quelques années, il procède aussi à des vérifications dans les magasins de nos Groupes d'exploitation.

Par la suite, il donne la pleine mesure de ses talents dans les multiples rapports qu'il a avec les différents services ministériels, les pouvoirs publics, la S.N.C.B. et les fermiers de nos services d'autobus. Il mène à bien de nombreuses enquêtes et études relatives, principalement, à la coordination des transports entre les lignes de la S.N.C.B. et celles de notre Société, au remplacement de nos lignes ferrées par des services publics d'autobus, à l'établissement de services spéciaux d'autobus, au calcul de redevances de concurrence, etc.

Nommé sous-chef contrôleur le 1-1-1950, il est promu inspecteur le 1-1-1957 et inspecteur technique le 1-1-1976.



M. Froidmont, qui se signala par sa clairvoyance et son esprit critique dans l'exécution de son travail, témoigna toujours d'une grande chaleur humaine à l'égard de ses collègues. Nous lui souhaitons de profiter longtemps encore, en bonne santé, des loisirs qu'il affectionne particulièrement : le théâtre, les lectures, les voyages.

---

**M. J. HEMBERG,**  
**chef de bureau,**  
**a été mis à la retraite**

M. Jean Hemberg débuta le 1-8-1929 au Secrétariat, où il fut nommé sous-chef de bureau le 1-1-1945. Lors de la restructuration des services après la guerre, il devint une des chevilles ouvrières de la nouvelle Direction du Personnel.



Promu chef de bureau le 1-1-1951, il assumait à ce titre la conduite du service administratif, ayant dans ses attributions le personnel, les rémunérations des appointés, la gestion des caisses sociales et de retraite. Il fut aussi secrétaire de diverses commissions paritaires.

Courtois et discret, M. Hemberg fut un fonctionnaire apprécié de ses supérieurs, de ses collègues et de ses subordonnés, sans oublier les pensionnés dont il fut toujours le conseiller et le « protecteur » avisé.

Nous lui souhaitons une longue et heureuse retraite, au cours de laquelle il pourra certainement développer encore son inclination bien connue pour l'étude de l'Histoire.

---

**M. J. JACOBS,**  
**sous-chef de bureau,**  
**est décédé**

Nous avons appris avec une grande tristesse le décès de notre collègue Jozef Jacobs, survenu le 19 décembre 1977, après une longue maladie. Il était âgé de cinquante-sept ans à peine.

Entré à la S.N.C.V. à Asse, en qualité de receveur, le 7-10-1940, il devint commis le 1-1-1946. Après avoir réussi l'examen de contrôleur, il fut transféré à l'Administration centrale le 1er octobre 1947. Affecté successivement à la direction E. et à l'I.G., il fut nommé rédacteur sélectionné le 1-1-1958.

A partir du mois de mai 1962, il fut occupé à la Gestion des stocks, à la direction T, où il fit preuve d'une gran-

de ardeur au travail. Il y fut promu sous-chef de bureau le 1-2-1969.

M. Jacobs laisse le souvenir d'un homme actif et compétent, toujours prêt à rendre service à ses collègues, qui l'avaient en grande estime.

Nous présentons à sa veuve et à ses enfants, si éprouvés, l'expression de nos sincères condoléances.

---

Il fut procédé aux recrutements ci-après : le 3-11-1977, Mme R. Gheldof, dactylo (Direction S.F.); le 16-11-1977, Mlle P. Theissen, rédactrice (Direction S.F.); le 16-12-1977, M. B. Descamps, ingénieur technicien (Direction M.A.) et Mme D. Mary, rédactrice (Services BA). En outre, sont arrivés : le 1-10-1977, du Groupe de Flandre orientale, M. J. Knockaert, inspecteur principal; le 1-12-1977, du Groupe du Brabant, M. F. Peeters, ingénieur, et du Groupe Namur-Luxembourg, M. V. Petit, rédacteur.

---

**Flandre orientale**

Arrivèrent le 1-11-1977 : de l'Administration centrale, M. A. Crombeen, sous-chef de bureau, et du Groupe de Flandre occidentale, M. A. Vlaminck, rédacteur.

---

**Hainaut**

Le 1-12-1977, M. L. Fouard, contre-maître de 1ère classe, est venu du Groupe de Namur-Luxembourg.

---

**Namur-Luxembourg**

Mlle D. Bertrand, rédactrice, a été accueillie le 1-12-1977; à la même date, l'arrivée de M. M. Jacquet, contre-maître de 1ère classe, du Groupe du Brabant, a été saluée.

---

**Liège**

Furent recrutés : le 1-11-1977, M. W. Munstermann, rédacteur (Mouvement); le 16-11-1977, M. L. Weynand, rédacteur (Mouvement). Mlle S. Hastir, rédactrice (Comptabilité), est arrivée de l'Administration centrale, le 1-12-1977.

---

**Brabant**

Ont été engagés : le 3-11-1977, Mlle A. De Wever, rédactrice (Anderlecht-Mouvement), et le 1-12-1977, M. M. Cardinaels, commis (Louvain-Mouvement). Mlle D. Strobbe, poinçonneuse (Anderlecht), est venue du Groupe Namur-Luxembourg, le 1-11-1977.

---

**Limbourg**

---

**Près de 50 années de service.**  
**M. H. ZWERTS, brigadier,**  
**est à la retraite**

Il est exceptionnel de trouver encore un travailleur ayant passé près d'un demi-siècle chez le même employeur. Cet honneur échu à un membre du personnel, M. Hubert-Alfons Zwerts, mieux connu sous le nom de « Fons » par ses collègues.



Né le 22-9-1912, il fut embauché comme nettoyeur, alors qu'il n'avait pas encore 16 ans. Il devint ouvrier qualifié en 1941, ouvrier qualifié de 1ère classe et ouvrier d'élite en 1951. En 1961, enfin, il fut nommé brigadier.

Il fut désigné ces dernières années comme adjoint du chef de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail.

Nous garderons de lui l'image d'un homme dévoué et consciencieux, qui, par son zèle et son travail, sut s'entourer de beaucoup d'amis, dont il fut le conseiller actif en tant que délégué syndical.

Nous lui souhaitons de jouir longtemps encore d'une bonne santé et d'un repos bien mérité.

---

**Flandre occidentale**

Depuis le 1-11-1977, Mlle A. Vermeulen, rédactrice, mutée du Groupe de Flandre orientale, est affectée au Mouvement à Ostende.



# LES LONGUES CARRIÈRES



**L. Gijssen**  
a débuté le 19-8-1942  
et a été mis à la  
pension comme ou-  
vrier d'élite à Merk-  
sem.



**G. Vincent**  
a débuté le 29-9-1942  
et a été mis à la  
pension comme 1er  
ouvrier qualifié à  
Tournai.



**V. Debelder**  
a débuté le 17-11-1942  
et a été mis à la  
pension comme ou-  
vrier à Anderlecht.



**A. Billen**  
a débuté le 4-6-1938  
et a été mis à la  
pension comme con-  
ducteur-receveur AB  
à Oreye.



**M. Scheepmans**  
a débuté le 29-4-1941  
et a été mis à la  
pension comme 1er  
ouvrier qualifié à  
Kessel-Lo.



**F. Van Hoogten**  
a débuté le 13-10-1941  
et a été mis à la  
pension comme mé-  
canicien-monteur à  
Kessel-Lo.



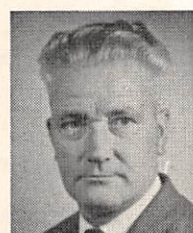
**H. De Ridder**  
est entré en service  
le 16-4-1942; il a  
été pensionné comme  
receveur à Grim-  
bergen.



**W. Nijs**  
est entré en service  
le 5-9-1937; il a  
été pensionné com-  
me conducteur-rece-  
veur AB à Tielt (Br.).



**J. Van Dun**  
est entré en service  
le 25-11-1941; il a  
été pensionné com-  
me 1er ouvrier qua-  
lifié à Turnhout.



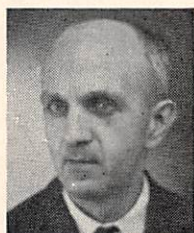
**E. Tuyaerts**  
est entré en service  
le 13-7-1935; il a  
été pensionné com-  
me conducteur-rece-  
veur AB à Grimber-  
gen.



**H. Ernes**  
est entré en service  
le 3-8-1940; il a  
été pensionné com-  
me ouvrier qualifié  
de 1ère cl. à Oreye.



**A. De Loose**  
est entré en service  
le 8-10-1942; il a  
été pensionné com-  
me 1er ouvrier quali-  
fié à Destelbergen.



**A. Kesselaers**  
a débuté le 16-1-1935  
et a été mis à la  
pension comme 1er  
ouvrier d'élite à  
Merksem.



**K. Wyns**  
a débuté le 18-9-1941  
et a été mis à la  
pension comme 1er  
ouvrier qualifié à  
Malines.



**J. Dengis**  
a débuté le 17-12-1937  
et a été mis à la  
pension comme chef  
de mouvement de  
1ère cl. à Liège.



**A. Theunissen**  
a débuté le 5-3-1938  
et a été mis à la  
pension comme con-  
ducteur-receveur AB  
à Anvers.



**G. Nackaerts**  
a débuté le 16-5-1942  
et a été mis à la  
pension comme bri-  
gadier à Kessel-Lo.



**J. De Munck**  
a débuté le 13-5-1937  
et a été mis à la  
pension comme ou-  
vrier qualifié de 1ère  
cl. à Anderlecht.



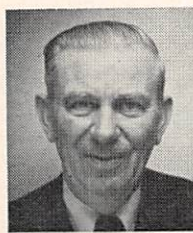
**R. Tholome**  
est entré en service  
le 3-8-1932; il a  
été pensionné com-  
me conducteur-rece-  
veur AB à Namur.



**H. Willems**  
est entré en service  
le 5-7-1941; il a  
été pensionné com-  
me 1er ouvrier qua-  
lifié à Merksem.



**P. Ooms**  
est entré en service  
le 23-3-1939; il a  
été pensionné com-  
me conducteur-rece-  
veur AB à Turnhout.



**L. De Beuckelaer**  
est entré en service  
le 19-8-1941; il a  
été pensionné com-  
me aubettier à An-  
vers.



**J. Van Hoof**  
est entré en service  
le 25-2-1935; il a  
été pensionné com-  
me 1er ouvrier d'élite  
à Kessel-Lo.



**F. Raevs**  
est entré en service  
le 29-8-1929; il a  
été pensionné com-  
me ouvrier qualifié  
de 1ère cl. à Merk-  
sem.



# REMISE DE DISTINCTIONS HONORIFIQUES DANS LE GROUPE DE FLANDRE ORIENTALE

Le 26 novembre 1977, pas moins de cinquante-huit membres méritants du personnel furent décorés. La cérémonie eut lieu dans une aile de l'atelier de Destelbergen, transformée en salle de fêtes pour la circonstance.

En présence de près de deux cents invités, M. Vervaet, ingénieur principal-chef de groupe, assisté de M. Vandeweghe, ingénieur, et entouré de ses chefs de service, remit aux intéressés les distinctions dans les ordres nationaux ou pour 25 ou 35 années de service.

Au cours d'une chaleureuse allocution précédant la remise des bijoux, M. Vervaet avait rendu hommage au grand nombre d'appointés et de salariés à honorer pour 25 ou 35 années de loyaux services. M. Vervaet esquissa, d'une façon éloquent, les nombreux efforts méritoires que les décorés ont eu à fournir au cours de leur carrière pour s'adapter à l'évolution que connaît la S.N.C.V., aussi bien sur le plan technique que sur le plan administratif. Il loua également, pour leur soutien moral, les épouses des lauréats.

Il voulut, enfin, voir dans la nouvelle tenue revêtant nos autobus, le symbole d'un bel avenir pour notre Société, qui s'efforce toujours d'assurer le meilleur « service » possible en matière de transport en commun. Il exprima aussi l'espoir de pouvoir compter sur le bon exemple et les conseils judicieux des décorés pour inciter les jeunes à réaliser les meilleures performances, à l'aide des moyens modernes mis actuellement à leur disposition.

Au cours de la collation qui suivit la cérémonie, des chants et une musique entraînant créèrent la meilleure ambiance.

## ORDRES NATIONAUX

### Palmes d'argent

#### Ordre de la Couronne

Mestiaen J., ouvrier d'élite.  
Platteeuw J., 1er ouvrier qualifié (à titre posthume).  
Thienpont G., brigadier.  
Bauwens M., ouvrier d'élite.  
Van Mossevelde A., 1er ouvrier qualifié.

### Médaille d'or

#### Ordre de la Couronne

De Bruycker R., ouvrier spécialisé.  
De Groote F., conducteur-recev. AB.  
De Trazegnies R., conduct.-recev. AB.  
Pelsemaeker R., conduct.-recev. AB.  
Pringels A., ouvrier spécialisé.  
Reyntjens A., conducteur-receveur AB.  
Vergucht F., conducteur-receveur AB.  
Tack A., conducteur-receveur AB.  
Van Wassenhove A., cond.-recev. AB.

#### Ordre de Léopold II

Spriet V., conducteur-receveur AB.

## DECORATIONS CIVIQUES

### 35 années de service

#### Croix civique de 1ère classe

Van Steenberghe A., chef de service de 2e cl.  
Windels H., chef de serv. de 2e cl.  
De Kuyper R., chef de serv. de 2e cl.

#### Croix civique de 2e classe

Dedapper A., chef de mouv. de 2e cl.  
Otte C., chef de dépôt de 2e cl.  
Schatteman M., rédacteur.

#### Médaille civique de 1ère classe

Bracke V., receveur.

De Meester G., conduct.-recev. AB.  
De Meyer A., receveur.  
Den Dooven R., conduct.-recev. AB.  
De Smet P., ouvrier d'élite.  
De Vylde M., ouvrier d'élite.  
De Vylde G., 1er ouvrier qualifié.  
Devrieze R., ouvrier d'élite.  
Fontenoy R., conducteur-recev. AB.  
Haentjens R., ouvrier d'élite.  
Heirwegh D., conducteur-receveur AB.  
Heirwegh R., conducteur-receveur AB.  
Huyghe J., conducteur-receveur AB.  
Lauwers A., conducteur-receveur AB.  
Morel C., conducteur-receveur AB.  
Reyntjens A., conducteur-receveur AB.  
Ruys A., conducteur-receveur AB.  
Schreyen C., ouvrier qualifié (à titre posthume).  
Van Aerde A., conducteur-receveur AB.  
Van de Kerckhove M., cond.-recev. AB.  
Van den Steen A., cond.-recev. AB.  
Van der Linden A., ouvrier d'élite.  
Van de Velde F., brigadier.  
Van de Voorde R., cond.-recev. AB.  
Van Haesebroeck M., ouvrier qualifié.  
Vankemmel R., 1er ouvrier qualifié.  
Van Mossevelde A., 1er ouvrier qualifié.  
Van Oyen R., freineur.  
Van Wassenhove A., cond.-recev. AB.  
Verstappen R., conducteur-recev. AB.  
Wathé R., conducteur-receveur AB.  
De Trazegnies R., cond.-recev. AB.  
Roels C., conducteur-receveur AB.  
Tote B., ouvrier qualifié.  
Van Holderbeke J., brigadier.

### 25 années de service

#### Médaille civique de 2e classe

De Backer G., conducteur-recev. AB.  
De Jaegher C., ouvrier spécialisé.  
De Poorter G., conducteur-recev. AB.  
Maes P., conducteur-receveur AB.  
Ongena R., conducteur-receveur AB.  
Van Britsom F., conduct.-recev. AB.





# 70.000 VISITEURS À L'EXPOSITION « TRANSPORTS PUBLICS – INDUSTRIES BELGES »



Entrée de l'exposition.

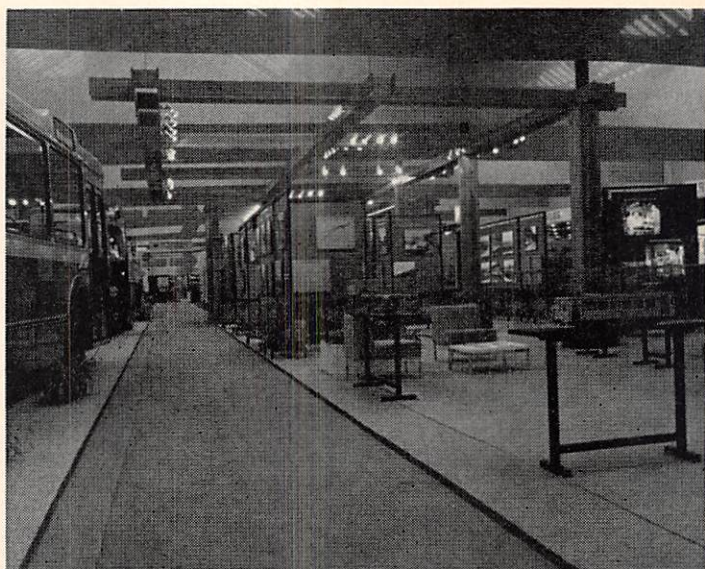
Dans notre numéro de juillet-août 1977, nous avons consacré un article détaillé au stand que la S.N.C.V. avait aménagé à cette exposition, qui s'est tenue à Bruxelles du 18 juin au 30 octobre 1977.

Des 70.000 visiteurs enregistrés, le plus grand nombre s'est présenté durant les mois de septembre et d'octobre, ce qui ne doit pas étonner puisque l'exposition ne s'ouvrit qu'à l'approche des mois de vacances. Spécialement prévenus par la Promotion des Transports urbains du Ministère des Communications, de nombreux étudiants des écoles techniques du pays sont venus la visiter.

Les témoins du passé et du présent, les réalisations de maintenant ainsi que les projets d'avenir des sociétés de transport en commun et des industries belges, et particulièrement le stand vicinal, n'ont pas manqué d'impressionner favorablement tous les visiteurs.

On a pu se rendre compte aussi du potentiel industriel belge et de la place de plus en plus grande que nos industries prennent sur le marché international, grâce à

Dans le fond à droite, entrée de la salle de projection de diapositives.



Vue en enfilade du stand vicinal.

une technologie de pointe. Dans le domaine du matériel roulant ferroviaire, ces industries ont à défendre un passé marqué par une tradition de qualité. Elles ont montré ce que notre pays est capable de réaliser et d'exporter dans une spécialité qui a fait la renommée de la Belgique.

Les quelques photos qui illustrent notre article montrent l'entrée de l'ancien dépôt des tramways de la S.T.I.B., avenue de Tervuren, où s'est tenue l'exposition, ainsi que quelques aspects du stand vicinal. Sur une d'elles, on aperçoit l'entrée de la salle de projection, qui reçut un grand nombre de visiteurs et connut un beau succès.

A noter que l'ancien dépôt de la S.T.I.B. deviendra bientôt un musée permanent de tramways. On y exposera du matériel roulant ancien et des documents d'archéologie industrielle. La plupart des véhicules qui y seront abrités sont trop vétustes pour circuler encore. Certains autres cependant sont toujours opérationnels et rouleront épisodiquement; ils seront remis à cet effet dans un hangar encore raccordé au réseau urbain.

Un ensemble de panneaux décoratifs, avec photos et graphiques explicatifs.





## Actes de probité

Les agents dont les noms suivent, mentionnés par dépôt, ont remis à leur chef des sommes d'argent ou des objets trouvés au cours de leur service.

### ANVERS

Anvers : Pirard E. (porte-monnaie + 1.210 F), Van Hove M. (porte-monnaie + 1.401 F).

Broechem : Dierckx L. (montre de dame).

Malines : Geens R. (portefeuille + 400 F), Bus J. (portefeuille + 50 F), Verbeeck G. (portefeuille + 146 F), Verscuren J. (portefeuille + 18.872 F), Luyckx L. (portefeuille + 264 F), Van Genechten A. (portefeuille + 179 F), Van Woensel E. (portefeuille).

Turnhout : Driesen J. (portefeuille + 800 F).

### FLANDRE ORIENTALE

Destelbergen : Erauw W. (848 F).

Hofstade : Erauw R. (645 F).

### NAMUR - LUXEMBOURG

Andenne : Michel R. (portefeuille + 800 F).

Florennes : Arnould R. (portefeuille + 1.000 F + documents).

Forville : Onkelinx M. (portefeuille + 8.500 F + documents), Wiame J. (porte-monnaie + 900 F).

Havelange : Danloy J. (portefeuille + 1.730 F).

Namur : Bouchat E. (porte-monnaie + 1.200 F), Burnay C. (portefeuille + 890 F + carnet de chèques + documents), Courtois D. (portefeuille + 750 F), Demeur M. (porte-monnaie + 920 F; porte-monnaie + 1.576 F), Docquir C. (sac de dame + 2.550 F + documents), Hilbert J. (sac à main + 513 F + 110 FF), Gilboux G. (serviette + 1.010 F), Rossi P. (portefeuille + 550 F), Rivet J.-Cl. (portefeuille + 620 F + documents), Delorge A. (montre de dame), Daffe H. (portefeuille + 2.436 F + documents), Chaimieaux (portefeuille + 1.570 F + documents), Gilboux G. (portefeuille + 2.220 F).

Ohey : Matagne J. (1.760 F).

### LIEGE

Eupen : Heins (1.400 F).

Omal : Vandervelppe (2.784).

Oreye : Hannay (1.352 F), Dedry (4.000 F).

Rocourt : Marx L. (4.303 F).

Warzée : Lambiet P. (2.260 F), Dubois Cl. (5.000 F + chèque de 55.200 F), Lycops F. (1.000 F).

### LIMBOURG

Bilzen : Vuerstaek R. (montre-bracelet), Daniels P. (montre de dame), Gerrits P. (portefeuille + passeport + 500 F + 1 Fl.).

Genk : Feyen F. (montre).

Lanaken : Vranken H. (montre de dame), Vanderheyden G. (portefeuille + 4.000 F), Brouns A. (sac à main + livret d'épargne au montant de 90.000 F).

St-Trond : Dupae V. (montre de dame), Antheunis P. (portefeuille + 1.700 F), Raskin A. (portefeuille + 1.210 F).

Tessenderlo : Vandeweyer R. (porte-monnaie + 739 F).

### FLANDRE OCCIDENTALE

Assebroek : Janssens E. (porte-monnaie + 5.590 F), Geerolf F. (portefeuille + 3.240 F), Wildemeersch R. (sac + 5.960 F).

Courtrai : Florin M. (portefeuille + 404 F), Deloof G. (porte-monnaie + 841 F), Heytens E. (porte-monnaie + 500 F), Seys A. (portefeuille + 370 F + montre-bracelet), Calens O. (portefeuille + 1.310 F).

Knokke : Dobbelaere R., (sac à main + 1.040 F).

Ostende : Portier G. (bague en or), Vandeveld R. (porte-monnaie + 4.514 F), Mollet A. (portefeuille + 560 F), Roels F. (sac à main + 3.633 F), Naessens R. (portefeuille + 1.185 F), Counye H. (sac à main + 2.862 F), Heughebaert L. (porte-monnaie + 6.636 F).

## Un nouveau concours international d'affiches

La Conférence Européenne des Ministres des Transports et la Prévention Routière Internationale lancent actuellement leur quatrième concours international d'affiches. L'objet du concours est cette fois de sélectionner un projet incitant les automobilistes à redoubler de prudence en présence des « deux roues ».

Tous les affichistes — amateurs ou professionnels — sont conviés à participer à cette compétition, dotée de cinq prix :

— premier prix : 15.000 F français;

- deuxième prix : 10.000 F français;
- troisième prix : 5.000 F français;
- quatrième prix : 3.000 F français;
- cinquième prix : 2.000 F français.

Les personnes intéressées peuvent se procurer le règlement du concours en écrivant à Via Secura, Rond-Point Robert Schuman 9, bte 7, 1040 Bruxelles.

Les projets d'affiches devront parvenir à cette même adresse le 15 mars 1978, au plus tard.

## St-Nicolas à Eugies

Le 3 décembre 1977, les amis des Vicinaux d'Eugies avaient invité St-Nicolas. A sa descente d'autobus - St-Nicolas se modernise - celui-ci fut accueilli par une bonne centaine de bambins, parmi lesquels quatre-vingts enfants de membres du personnel de la S.N.C.V., ainsi que par un grand nombre de parents.

Une projection de dessins animés et la distribution de jouets et de friandises provoquèrent l'animation et la joie chez les enfants. Une tombola clôtura l'après-midi, après quoi St-Nicolas repartit en autobus... pour continuer sa tournée.

Ce fut un grand succès. Félicitons-en de tout cœur les organisateurs, qui se sont dévoués tant et plus pour que réussisse cette fête si sympathique.





---

## NOCES D'OR

---

Les pensionnés et leur épouse, dont les noces d'or (50 ans de mariage) sont célébrées en 1978, peuvent obtenir un séjour gratuit d'une semaine dans une de nos maisons de vacances, soit à « Zonnebloem », soit à « Annette et Lubin », où la pension complète leur est offerte.

Ce séjour ne peut cependant s'effectuer que pendant une des périodes ci-après :

- du samedi 27 mai au samedi 1er juillet;
- du samedi 26 août au samedi 9 septembre.

Les jubilaires qui désirent bénéficier de la mesure doivent adresser une demande écrite au Service Social de la S.N.C.V., 14, rue de la Science, 1040 Bruxelles, au moins trois semaines avant la semaine de séjour souhaitée, en mentionnant la maison de vacances choisie.

---

## NOCES DE DIAMANT

---

C'est en 1974 que le Comité de direction des maisons de vacances de la S.N.C.V. décida d'octroyer un séjour gratuit d'une semaine dans une de nos maisons de vacances aux pensionnés célébrant leurs noces d'or (50 ans de mariage). Nombreux sont ceux qui, à leur grande satisfaction, ont profité de cette mesure.

Le Comité a accepté récemment d'étendre la mesure aux pensionnés fêtant leurs noces de diamant (60 ans de mariage) en 1978, ou ayant fêté ces noces en 1974, 1975, 1976 et 1977. Il ne fait pas de doute que ce geste sera également accueilli avec beaucoup de sympathie.

Pour en bénéficier, les jubilaires doivent se conformer aux dispositions prévues dans l'article ci-dessus, relatif aux noces d'or.

---

## NOS VICINAUX

**Périodique bimestriel pour le personnel de la S.N.C.V.**

Rédaction : rue de la Science 14 - 1040 Bruxelles.

Téléphone : (02) 230.03.30 — Ext. : 335.  
C.C.P. 000-0003227-26.

Editeur responsable : L. Vanderfaeillie, rue de la Science 14 - 1040 Bruxelles.

---

---

# PROVINCE DE LIÈGE

---



Le lac de Warfaaz. (Photo Inbel)

Spa, une des trois stations thermales belges, mérite un séjour. Il y a des curiosités insoupçonnées tels le « Musée de la Ville d'eaux » et le « Musée du Cheval », situés tous deux avenue Reine Astrid. Spa est un point de départ idéal pour des randonnées vers des réserves naturelles, des barrages et des lacs.

On peut se rendre, par exemple, à Comblain-au-Pont, pour la visite des grottes comprenant une vingtaine de salles avec des concrétions calcaires, mises en valeur par un éclairage féérique. C'est là que se trouve également la réserve naturelle des Roches Noires, du Chession et du Vignoble. De très beaux rochers dolomitiques y dominent un ancien bras de l'Ourthe. On y admire surtout une riche flore.

La réserve naturelle la mieux connue est évidemment celle des Hautes Fagnes. Il s'agit d'une vaste région déserte (près de 4.000 ha), avec des tourbières, des landes et des fagnes, parsemées de bois feuillus. Le caractère du paysage, ses horizons lointains, le milieu et la végétation spécifiques, son histoire enfin, en font une des régions les plus sauvages et les plus grandioses du pays.

L'originalité des Hautes Fagnes tient principalement à son climat, le plus humide et le plus froid de Belgi-

que; en raison de cette particularité, des survivants de la flore et de la faune de la dernière période glaciaire, il y a 15.000 ans, ont pu parvenir jusqu'à nous. La valeur exceptionnelle des Hautes Fagnes, en tant que paysage et comme milieu biologique, a été officiellement reconnue lorsque le « Diplôme européen pour la conservation de la nature » lui fut attribué par le Conseil de l'Europe.

D'autres réserves naturelles encore méritent notre attention : celles du Sart-Tilman et de la Warche. La réserve de la Warche (Robertville/Waimes) occupe les pentes abruptes de la Warche et du Bayehon, qui entaillent profondément le plateau cambrien de la Baraque Michel. Ces vallées hébergent une flore montagnarde peu commune en Ardenne, des forêts d'ormes, de nombreuses fougères et surtout la renoncule à feuilles de platane, très rare en Belgique.

Parmi les barrages et les lacs qui valent une visite, nous mentionnerons Butgenbach, Eupen, La Gileppe (Jalhay), Robertville et Warfaaz.

Le lac de Warfaaz (voir photo), qui couvre une superficie de 8 ha et a une capacité de 60.000 m<sup>3</sup>, est formé par un barrage sur la Wayai, construit en 1890.



## ST-NICOLAS À CHARLEROI

Le comité de St-Nicolas de Charleroi organisa, le 3 décembre 1977, une fête pour les enfants du personnel de la S.N.C.V., en la grande salle de l'hôtel de ville. Les jeux présentés par une animatrice dynamique, les tours du magicien et les airs joués par un bon accordéoniste, suscitèrent beaucoup d'intérêt.

Vers 16 h, St-Nicolas, accompagné du Père fouettard, tous deux somptueusement vêtus, firent leur entrée par la grande porte et gagnèrent, sous les acclamations du public, le trône placé sur la scène. Le grand saint procéda à une interminable distribution de jouets, lesquels firent la joie des petits.

Le public, nombreux, fut enthousiasmé. Hommage soit rendu au dévouement des organisateurs !



(Photo Marc Mouny)

## AU LITTORAL BELGE

Il y a tant à voir, à ne pas manquer : la plage sans fin, les dunes magnifiques, les polders tranquilles... N'oublions pas les promenades dans les dunes boisées de De Haan-Wenduine (domaine de l'Etat). Et pourquoi ne pas profiter pleinement de la vie balnéaire,

où nos trams jouent leur rôle, comme à Wenduine par exemple (voir photo) ?

Les dunes... un abri bienvenu contre le vent du nord, une oasis de repos près des centres balnéaires, un unique coin de nature et de récréation, une relique de la zone de défense jadis si puissante nous protégeant contre l'assaut des vagues de la mer du Nord.

On admire beaucoup la beauté naturelle des dunes qui délimitent les plages de « Vosseslag » à « Harendijke ». Nombreux sont ceux qui s'efforcent, tout comme un groupe d'action local, de préserver au mieux cette zone.

L'équilibre harmonieux entre les fonctions biologiques, récréatives et défensives des dunes doit également

être votre souci. Dès lors, ne creusez pas de trous profonds dans les dunes, n'y laissez pas de déchets et respectez les plantations : c'est votre contribution positive à un meilleur environnement.

Les dunes d'Etat boisées à De Haan-Wenduine, couvrant 157 ha, ont une signification sylvestre non négligeable, en raison de leur implantation de 150 à 700 mètres du bord de mer. Les arbres s'y trouvent constamment confrontés avec des éléments (sel et vent) qui ne leur sont pas favorables. Maintenir l'intégrité du bois est, dans ces conditions, très difficile. De nombreux sentiers (67 accès) traversent les bois.

Une promenade dans le magnifique site vous incitera probablement à tester, d'une manière agréable, votre condition physique au « Fit-o-meter ». Servez-vous des installations sportives, qui y ont été aménagées ! Lequel d'entre vous est le plus sportif ?

Profitez de vos vacances pour passer de bons moments dans l'arrière-pays de nos stations balnéaires : les routes champêtres vous invitent à de belles randonnées à pied ou à vélo dans le paysage unique des polders.

Des chemins tranquilles mènent à la commune rurale de Jabbeke (musée Permeke), à Varsenare et à Zuienkerke, à Houtave, à Meetkerke, en des lieux historiques comme Lissewege et Damme, et même à Bruges-la-belle.

L'office de tourisme de De Haan-centre est le point de départ d'une piste cyclable (distance 20 km) qui vous conduit à Vlissegem et à Klemmerke. La « route » est balisée. Une brochure magnifiquement illustrée (prix 10 F) est en vente dans les bureaux de tourisme locaux.

Une route non balisée vers les polders de Nieuwmunster et de Vlissegem (distance 25 km) part du bureau de tourisme de Wenduine.



Pâques à Wenduine, en 1977.